

Liste des documents à fournir

Veillez cocher toutes les cases qui correspondent à votre situation selon les lettres encadrées sur le formulaire.

A Important : Votre certificat ou votre acte de naissance ou, le cas échéant, le document établissant votre citoyenneté canadienne ainsi que le certificat ou l'acte de naissance de votre ou de vos enfants doivent être présentés au prestataire de services de garde éducatifs. Une photocopie certifiée conforme à l'original par le prestataire de services de garde éducatifs doit être conservée au dossier parental.

- A** Certificat ou acte de naissance du parent ou, dans le cas du parent ayant la citoyenneté canadienne, tout autre document établissant sa citoyenneté canadienne (carte de citoyenneté, certificat de citoyenneté canadienne, passeport canadien, certificat d'une naissance canadienne à l'étranger, certificat du statut d'Indien).
- A** Certificat ou acte de naissance de chaque enfant visé par cette demande.

Les actes de naissance ou certificats de naissance délivrés par les presbytères, les hôtels de ville et les palais de justice avant le 1^{er} janvier 1994 ainsi que les certificats de naissance de format abrégé (poche) délivrés par le Directeur de l'état civil sont acceptés.

B Important : Si vous n'avez pas la citoyenneté canadienne, veuillez cocher, dans le tableau qui suit, la case se rapportant à votre statut et remettre les documents exigés selon celui-ci. Voir **tableau B**.

- B** Si vous n'avez pas la citoyenneté canadienne et que vous ne pouvez pas fournir votre certificat ou votre acte de naissance ou celui de votre ou de vos enfants, vous devez produire une déclaration sous serment qui explique les motifs pour lesquels vous ne pouvez pas le ou les fournir, et qui précise la date de naissance de votre ou de vos enfants, le cas échéant.

Tableau **B** Documents supplémentaires exigés du parent qui n'a pas la citoyenneté canadienne

Statut du parent	Documents à fournir
<input type="checkbox"/> Résident permanent	Copie de la Fiche relative au droit d'établissement (IMM-1000) ou Copie de la carte de résident permanent ou Copie de la confirmation de résidence permanente délivrée par les autorités canadiennes de l'immigration
<input type="checkbox"/> Travailleur temporaire	Copie du permis de travail délivré par les autorités canadiennes de l'immigration indiquant le lieu de travail et le nom de l'employeur (exception : un permis obtenu dans la catégorie « stage coop international » ne rend pas la personne admissible à la contribution réduite comme travailleur temporaire) ou Si le ressortissant étranger est exempté de l'obligation d'être titulaire d'un tel permis, copie du document attestant son droit de se trouver au Canada Si le permis de travail est expiré : preuve de dépôt d'une demande de son renouvellement avant son expiration et preuve que cette demande est toujours en cours (ex. : capture d'écran du dossier en ligne montrant l'état de la demande « en cours »).
<input type="checkbox"/> Étudiant étranger	Copie d'un certificat d'acceptation délivré en vertu de la <i>Loi sur l'immigration au Québec</i> (chapitre I-0.2.1) ou de l'un de ses règlements ou copie d'une lettre d'attestation de la délivrance du certificat d'acceptation. et Copie d'un document émanant du cégep ou de l'université que la personne fréquente, qui atteste que celle-ci reçoit une bourse offerte dans le cadre du programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers, géré par le Fonds de recherche du Québec, ou du Programme de bourses pour les étudiants internationaux au niveau collégial, géré par la Fédération des cégeps
<input type="checkbox"/> Parent reconnu comme réfugié Personne à protéger Personne protégée	Copie du certificat de sélection délivré en vertu de la <i>Loi sur l'immigration au Québec</i> (chapitre I-0.2.1) ou de l'un de ses règlements (si le certificat est expiré, fournir une preuve de dépôt d'une demande de résidence permanente et une preuve que cette demande est toujours en cours [ex. : capture d'écran du statut sur le compte IRCC]) et Copie de la lettre de l'autorité canadienne compétente établissant que la personne est réfugiée ou personne à protéger ou encore personne protégée au sens de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>
<input type="checkbox"/> Titulaire d'un permis de séjour temporaire	Copie d'un permis de séjour temporaire dont la codification établit qu'il a été délivré en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente. Pour les codes requis sur le permis de séjour temporaire, voir la section 6 du <i>Guide sur les documents exigés du parent conformément au Règlement sur la contribution réduite</i> et Copie du certificat de sélection délivré en vertu de la <i>Loi sur l'immigration au Québec</i> (chapitre I-0.2.1) ou de l'un de ses règlements (si le certificat est expiré, fournir une preuve de dépôt d'une demande de résidence permanente et une preuve que cette demande est toujours en cours [ex. : capture d'écran du statut sur le compte IRCC])
<input type="checkbox"/> Personne autorisée à soumettre sur place une demande de résidence permanente	Copie de la lettre délivrée par les autorités canadiennes de l'immigration établissant que la personne est autorisée à soumettre au Canada une demande de résidence permanente et Copie du certificat de sélection délivré en vertu de la <i>Loi sur l'immigration au Québec</i> (chapitre I-0.2.1) ou de l'un de ses règlements (si le certificat est expiré, fournir une preuve de dépôt d'une demande de résidence permanente et une preuve que cette demande est toujours en cours [ex. : capture d'écran du statut sur le compte IRCC])
<input type="checkbox"/> Demandeur d'asile (réf : Jugement Cour suprême du Canada rendu le 6 mars 2026)	Document d'identité du demandeur d'asile (DIDA) (anciennement connu sous le nom de document du demandeur d'asile (DDA) valide, ou une preuve de dépôt d'une demande de renouvellement du DIDA.

- C** Preuve que vous recevez des prestations en vertu du Programme objectif emploi, du Programme d'aide sociale, du Programme de solidarité sociale ou du Programme de sécurité économique pour les chasseurs cris (tout document qui permet de confirmer que le parent est inscrit à l'un de ces programmes peut être accepté comme preuve d'admissibilité, par exemple une attestation signée par l'agente ou l'agent du centre local d'emploi ou une copie de son carnet de réclamation)

- D** Attestation des services de garde reçus (par le PSGE) précisant notamment la date de début de fréquentation de l'enfant, la date de cessation des services de garde ainsi que le nombre total de journées de garde à contribution réduite dont vous avez bénéficié depuis le 1^{er} septembre de l'année de référence. Si vous recevez une prestation d'un programme d'aide financière visé à la **section 3**, le formulaire indique le nombre total de journées de garde pour lesquelles vous avez été exemptée ou exempté de payer la contribution réduite.

- E** Pour une demande formulée auprès d'une RSGE, copie de l'entente de services de garde signée